

ANDATIME GROUP

88 avenue Charles de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE

Email : didier.delouya@andatime.com

Tel : +33173218001



LE03 - Mettre en œuvre la parité de traitement

Cette formation développe l'aptitude des personnels permanents à rechercher les informations pertinentes auprès des utilisateurs et à sécuriser chaque étape de ma relation commerciale. Elle participe à faire des commerciaux de véritables experts du travail temporaire.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Version

2024 du 1 février 2024

Profils des apprenants

- Tout collaborateur d'agence d'emploi en charge de la relation clients

Prérequis

- Les bases de la législation du travail temporaire

Accessibilité et délais d'accès

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Qualité et indicateurs de résultats

Objectifs pédagogiques

- Recueillir les informations indispensables
- Sécuriser cette prise d'information
- Appliquer à l'intérimaire les règles de paie de l'EU
- Rédiger des accords commerciaux pertinents

Contenu de la formation

- Que couvre exactement la parité de traitement ?
 - Salaire de référence et salaire contractuel
 - Heures supplémentaires et repos compensateurs
 - Majorations diverses
 - Ponts et jours fériés
 - Accès aux équipements collectifs
 - Information relative aux postes disponibles dans l'EU
- Comment appliquer à l'intérimaire les règles de l'EU ?
 - Salaire de référence et salaire contractuel
 - Heures supplémentaires et repos compensateurs
 - Majorations diverses
 - Ponts et jours fériés
 - Accès aux équipements collectifs
 - Information relative aux postes disponibles dans l'EU

ANDATIME GROUP | 88 avenue Charles de Gaulle NEUILLY SUR SEINE 92200 | Numéro SIRET : 53538579300026 |

Numéro de déclaration d'activité : 11.75.47537.75 (auprès du préfet de région de : PARIS)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

ANDATIME GROUP

88 avenue Charles de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE

Email : didier.delouya@andatime.com

Tel : +33173218001



- Comment appliquer à l'intérimaire les règles de l'EU ?
 - Durée et horaire du travail
 - Organisation particulière du temps de travail
 - Rémunération de l'intérimaire
- Que risquent les contrevenants ?
 - Sanctions pénales pour l'entreprise utilisatrice et l'agence d'emploi
 - Sanctions civiles pour l'agence d'emploi
 - Risques commerciaux

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Juriste disposant d'une expérience fonctionnelle et opérationnelle du travail temporaire.

Moyens pédagogiques et techniques

- Rappel de la réglementation en vigueur
- Trame de prise d'information

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Etudes de cas

Prix

Cette formation est vendue 1680,00 € HT en intra ou 520.00 € HT par personne en inter.